

## Informations sur les tarifs 2026 (01.10.2024)

### Prestations de soins selon OPAS

Les tarifs des prestations de soins ont été fixés par le Conseil fédéral et sont entrés en vigueur le 01.01.2011. La condition préalable à la prise en charge des prestations de soins par les caisses-maladie est un formulaire de déclaration de besoin rempli par SPITEX et signé par le médecin. La facturation se fait par **unité de 5 minutes** avec une **durée minimale d'intervention de 10 minutes**.

Tarifs des prestations soumises à la LAMal	Coût par heure en CHF	Premières 10 minutes par prestation en CHF	Par tranche de 5 minutes supplémentaires en CHF
Evaluation et conseil	76.90	12.80	6.40
Examen traitement	63.00	10.50	5.25
Soin de base	52.60	8.75	4.40

### Tarifs-SPITEX selon AI/ACC/AM

Les tarifs des prestations sont basés sur le contrat conclu avec le Service central des tarifs médicaux LAA (SCTM), en vigueur depuis le 01.01.2019.

Tarifs pour prestations AI/ACC/AM	AI – Coût par heure en CHF	ACC/AM – Coût par heure en CHF
Evaluation et conseil	128.04	125.04
Examen traitement	128.04	120.00
Soin de base	--	110.04



AVEC NOUS CHEZ VOUS - MIT UNS ZU HAUSE

Spitalweg 36 - Zentrale  
3280 Murten

T 026 672 34 00  
spitex@rsl-gns.ch

## **Prestations aide au ménage selon OPAS**

---

Les prestations d'aide au ménage ne sont pas couvertes par l'assurance de base obligatoire des caisses-maladie. Si le client/la cliente dispose d'une **assurance complémentaire** d'une caisse-maladie ou d'une assurance-accidents, il/elle peut se renseigner pour savoir si cette dernière prend en charge les prestations d'aide au ménage.

Pour plus de détails sur le calcul du tarif des prestations d'aide au ménage, veuillez consulter le document "Informations tarifaires pour les prestations d'aide au ménage".

## **Prestations extraordinaires selon les conditions générales de vente CGV**

---

Les prestations extraordinaires ne sont pas des prestations médicales ou de soins au sens de la LAMal, mais des prestations de services convenues entre Spitex See/Lac et le client. Ces prestations sont facturées directement au client au tarif de CHF 52,60 par heure. En plus s'ajoutent des frais de déplacement de CHF 10.- par intervention.

## **Divers**

---

Tout rendez-vous convenu qui n'a pas été annulé au moins 24 heures à l'avance se facture par un forfait de CHF 50.- pour visite manquée, à quoi s'ajoutent des frais administratifs de CHF 3.- par facture.

Passage à la pharmacie pour le client (par ex. chercher les médicaments) est facturé par un forfait de CHF 10.- par course (service médicament).



**Réseau Santé du Lac - SPITEX See/Lac**  
Spitalweg 36 - 3280 Morat  
026 672 34 00 - spitex@rsl-gns.ch  
[www.spitex-see-lac.ch](http://www.spitex-see-lac.ch) ou [www.rsl-gns.ch](http://www.rsl-gns.ch)



AVEC NOUS CHEZ VOUS - MIT UNS ZU HAUSE

Spitalweg 36 - Zentrale  
3280 Murten

T 026 672 34 00  
spitex@rsl-gns.ch

## **Prestations extraordinaires aux conditions générales**

(Les prestations extraordinaires ne sont pas des prestations médicales ou de soins)

### **Conditions générales et prestations**

SPITEX vous aide à vivre de manière autonome chez vous à la maison. Si vous avez besoin d'aide et de soutien, nous vous aiderons grâce à nos services axés sur les besoins. Ces prestations ne sont pas fournies dans le cadre du mandat de soins infirmiers.

Nous fournissons nos services aux clients adultes de SPITEX qui ont besoin d'une aide ou d'un soutien supplémentaire.

En collaboration avec vous, nous discutons du type et de l'étendue des services d'aide à fournir. Avant la première intervention, une clarification par une assistante en santé diplômée est indispensable pour comprendre vos besoins.

L'étendue du travail et les heures de service dépendent de vos besoins et de l'évaluation. Elle peut donc être ponctuelle ou récurrente selon l'arrangement. La durée minimale par visite est d'une heure (60 minutes).

Tarif : Fr. 52.60 par heure, facturé directement au client (y compris l'évaluation et la réévaluation).

Indemnité de déplacement : Nous vous facturons une indemnité de déplacement de Fr. 10.-- par intervention.

Les déplacements avec vous se feront à bord d'un véhicule de service. Nous facturons Fr. 0.74 par km. Les frais de stationnement doivent être payés directement par vous.

### **Prestations possibles :**

La compagnie de tous les jours, comme : tenir compagnie, lire à haute voix, favoriser les contacts sociaux, faire une visite au cimetière

Animation socio-culturelle telle que : les activités de la vie quotidienne, la préparation d'un plan de menus, l'accompagnement lors des courses, la préparation commune de repas, tenir compagnie en mangeant avec vous, vider la boîte aux lettres

Prévention des chutes telles que : vous accompagner lors de vos promenades, vous faire entraîner à garder l'équilibre

Entraînement de la mémoire : jeux de cartes, chanter

Assistance générale pour soulager les proches



**AVEC NOUS CHEZ VOUS - MIT UNS ZU HAUSE**

Spitalweg 36 - Zentrale  
3280 Murten

T 026 672 34 00  
spitex@rsl-gns.ch

Les prestations extraordinaires suivantes ont été discutées et convenus ensemble lors de l'évaluation :

---

---

Heures de travail : Avant midi / Après-midi / Soir

---

J'ai lu et j'accepte les conditions générales.

Nom, prénom du client :

---

Date et signature du client :

---



**Réseau Santé du Lac - SPITEX See/Lac**  
Spitalweg 36 - 3280 Morat  
026 672 34 00 - spitex@rsl-gns.ch  
[www.spitex-see-lac.ch](http://www.spitex-see-lac.ch) ou [www.rsl-gns.ch](http://www.rsl-gns.ch)



**AVEC NOUS CHEZ VOUS - MIT UNS ZU HAUSE**

Spitalweg 36 - Zentrale  
3280 Murten

T 026 672 34 00  
spitex@rsl-gns.ch